RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00755
Numéro SIREN : 500 822 127
Nom ou dénomination : ABILANX

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 8524

BANG VALEUR

LEGALE

Enregistrée le 27/06/2019 - N° 36 bis -

ABILANX
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : Park Avenue
Rue Léon Griffon
56890 ST AVE
RCS VANNES 500 822 127

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

REÇU LE
27. JUIN 2019
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE VANNES

Le soussigné

Stuart BOLTON

demeurant 10 Rue Marguerite Laugier 56890 SAINT AVE

Agissant en qualité de gérant de la société ABILANX, société à responsabilité limitée au capital de 9 000 euros, ayant son siège social Park Avenue - Rue Léon Griffon, 56890 ST AVE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS VANNES 500 822 127,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ABILANX a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2018.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés pour un des associés de venir de l'étranger, à savoir d'ISRAEL, au cours du mois de juin, les associés souhaiteraient décaler la tenue de l'assemblée de quelques semaines.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Fait à ST AVE

Le 14 juin 2019

Stuart BOLTON

Gérant

ABILANX
2007 B 755

O R D O N N A N C E

NOUS, MARQUER, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES, ASSISTE DE MME OCEANE MALAU, COMMIS-GREFFIER ASSERMENTE ;

VU LA REQUETE, QUI PRECEDE, ET LES MOTIFS Y EXPOSES ;

VU LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.223-26 ALINEA 1, L. 241-5 ET R. 225.64 DU CODE DE COMMERCE FAISONS DROIT A LA DEMANDE ET AUTORISONS LE REPORT DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE, LE :

30 Septembre 2019

CONDAMNONS LA SOCIETE ABILANX AUX ENTIERS DEPENS ;

ARRETONS ET LIQUIDONS LES FRAIS A RECOUVRER PAR LE GREFFE A LA SOMME DE 37.01 EUROS ;

DISONS QUE LADITE ORDONNANCE SERA DEPOSEE PAR LE GREFFIER ASSOCIE EN ANNEXE DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE VANNES, CONFORMEMENT A L'ARTICLE R. 210-19 DU CODE DE COMMERCE.

FAIT EN NOTRE CABINET A VANNES, LE 2 juillet 2019

MME OCEANE MALAU,
COMMIS GREFFIER.

MR MARQUER, PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES.

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le
03 JUIL 2019
N° 2019/A/8524